AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**225C2003**
FR0000121147-FS1008

27 novembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**FORVIA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 novembre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 21 novembre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société FORVIA et détenir, indirectement, 11 820 900 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 6,00% du capital et 5,10% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions FORVIA hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 120 329 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 370 329 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et

- 1 750 000 actions FORVIA résultant de la détention de 4 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 12,00 € et 28,00 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 489 228 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 488 387 actions FORVIA résultant de la détention de 46 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 20 février 2026 et le 14 novembre 2035 ; et

- 841 actions FORVIA résultant de la détention de 18 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,49 € et 5,13 €.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 852 069 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.